

Information Facturation

Contributions fédérales pour les cours préparatoires aux examens fédéraux

Facturation à l'employeur ou à l'adresse privée

Depuis janvier 2018, les personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens fédéraux peuvent bénéficier d'un soutien financier en soumettant à la Confédération une demande en conséquence.

Les frais d'examen ne sont pas pris en charge financièrement !

→ Veuillez prendre note des points suivants lorsque vous remplissez votre formulaire d'inscription à l'examen :

- Exhaustivité et exactitude de vos données
- Clarifiez auprès de votre employeur si la facture doit être envoyée à l'adresse privée ou à l'adresse professionnelle
- Spécifiez le centre de coûts si nécessaire (s'applique à employés de KPMG)

Une clarification préalable avant de remplir votre inscription permettra une optimisation des démarches.

La Commission d'examen

Examens par module pour experts-comptables 2024

Check-list

**Delai d'inscription :
15 mai 2024
A retourner avec
l'inscription.**

Ce formulaire d'inscription doit être envoyé en courrier recommandé. Les inscriptions par mail ne seront pas acceptées.

Doivent absolument être joints à chaque formulaire d'inscription :

- Formulaire d'inscription
- Annexes selon l'art. 3.31 du Règlement (RE) – si pas encore déposées
- Annexes selon l'art 8.3 (1) du Guide complétant le règlement d'examen
Joindre la justification des connaissances demandées en économie politique et méthodes quantitatives et statistiques– si pas encore déposées

Le Règlement et le Guide peuvent être [téléchargés](#).

La décision relative à l'admission aux examens sera communiquée par écrit aux candidats dans un délai de trois mois à compter de la date de clôture des inscriptions.

Par son inscription, le candidat accepte le Règlement et le Guide du 23 mars 2009.

Dates importantes :

Délai d'inscription :	15 mai 2024
Module A&F/FR :	26 août 2024
Module Audit :	27 août 2024
Module T&L :	28 août 2024

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

L'inscription aux examens par module a lieu sur la base de l'art. 3.31 du Règlement (RE) :

- Agente ou agent fiduciaire avec brevet fédéral
- Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral
- Informaticienne ou informaticien avec brevet fédéral
- Spécialiste en économie bancaire avec brevet fédéral
- Titre universitaire suisse (Bachelor ou Master, resp. licence, diplôme ou doctorat)
- Diplôme d'une Haute École Spécialisée suisse (Bachelor ou Master)
- Diplôme d'une École supérieure suisse
- Diplôme fédéral d'experte fiscale ou expert fiscal
- Diplôme fédéral d'experte fiduciaire ou expert fiduciaire
- Diplôme fédéral d'experte ou d'expert en finance et en controlling
- Diplôme fédéral d'informaticienne ou d'informaticien de gestion
- Diplôme fédéral d'experte ou d'expert en économie bancaire
- Formation équivalente suisse ou étrangère pour chaque cas particulier

Sont considérés comme „formation équivalente” en particulier les diplômes et titres universitaires étrangers qui sont comparables avec un certificat correspondant en Suisse.

Annexes :

Annexes analogues à l'art. 8.3 (1) du Guide (RE) :

Justifications des connaissances demandées par attestation en économie politique et méthodes quantitatives et statistiques.

Avez-vous déjà fait parvenir une copie de votre diplôme ainsi que les annexes à l'EXPERTsuisse ?

- oui non

Si oui, il ne faut plus joindre les annexes selon l'art. 8.3 (1) du Guide RE.

Inscription aux examens par module :

L'inscription concerne le(s) module(s) suivant(s) selon le RE du 23 mars 2009 :

- M 1 Accounting&Finance (5 heures) incl. Financial Reporting
- M 1a Financial Reporting (2 heures)
- M 2 Audit (5 heures)
- M 3 Tax&Legal (3 heures)

M 2 et M 3 peuvent être présentés au plus tôt après deux périodes principales de révision.

Remarques concernant votre inscription :

Si vous avez obtenu une dispense de la 1ère partie de l'examen Accounting&Finance veuillez-vous inscrire à l'examen de module M 1a, Financial Reporting.

Soyez attentifs aux informations relatives aux examens se trouvant dans le FAQ's. Le Règlement et le Guide peuvent être [téléchargés](#).

Points administratifs :

Les examens se dérouleront du 26 au 28 août 2024 à Lausanne, Zurich et à Winterthur. Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 1'100 pour les modules 1 et 2, pour le module M 1a à CHF 700 et à CHF 900 pour le module M 3.

L'inscription n'est valide que lorsque toutes les formalités fixées par le Règlement et le Guide d'examen sont remplies. Nous vous prions de vous inscrire uniquement si vous vous êtes suffisamment préparé(e).

Nous vous prions de remplir ce formulaire soigneusement, afin d'éviter à tous des inconvénients mutuels.

Veuillez envoyer l'ensemble des documents **avant le 15 mai 2024 en courrier recommandé** au Secrétariat d'examen, Examen d'Expert-comptable, c/o EXPERTsuisse SA, Ernst-Nobs-Platz 1, 8004 Zurich.

Le **délai d'annulation** est le **26 juin 2024**, à partir du 27 juin l'annulation est payante.

Par son inscription, le candidat accepte le Règlement du 23 mars 2009 et le Guide du 1er février 2018.

Par les présentes, je déclare accepter qu'EXPERTsuisse communique à mon employeur des informations sur les points suivants pendant ma formation :

- *inscriptions et désinscriptions à des modules, cours et examens,*
- *participation à des cours de présence et au Blended Learning,*
- *résultats des examens et opérations de paiement.*

Nom :

Prénom :

Date :

Signature : _____

Remarques :

La Commission d'examen

Zurich, décembre 2023